

Thématique / Axe	Budget national	Budget national / mesure	Budget Occitanie / mesure	N° Mesure	Mesure	Procédure	Ouverture mesure	Caractéristiques de l'aide			Correspondant DRAAF Occitanie				
								Taux max	Plancher	Plafond	Prénom NOM	Service	Courriel	Téléphone	
Protéines végétales	120 M€	40 M€		1A	Investissements en agroéquipements des exploitations agricoles spécifiques pour les protéines végétales	Téléprocédure FranceAgriMer « au fil de l'eau ». Investissements matériels dans les exploitations agricoles	11/01/2021 Téléprocédure suspendue le 12/01/2021 pour dépassement d'enveloppe	30%	2000 € HT dépenses	40 000 € HT dépenses	Delphine BOUDES	SRFAM	delphine.boudes@franceagrimer.fr	05 34 41 96 05	
		50 M€		1B	Investissements aval pour la structuration des filières protéines végétales	Plateforme FranceAgriMer dédiée. - Au fil de l'eau pour les projets < 5 M€ - Relevés périodiques pour les projets > 5 M€ (31/01/2021, 31/07/2021, 31/01/2022)	03/12/2020	40 % dépenses matérielles 50 % dépenses immatérielles	100 000 € de budget mini	2 M€ d'aide maxi	Véronique RABAUD Nadine LOIRETTE-BALDIT	SRFAM SRAA	veronique.rabaud@franceagrimer.fr nadine.loirette-baldit@agriculture.gouv.fr	05 34 41 96 09 05 34 41 96 24	
		5 M€		1B'	Soutien à l'obtention variétale	Obtentions variétales									
		20 M€		1C	Développement et transfert	- Soutien à la R&D d'intérêt collectif (subvention aux ITA) - Accompagnement de start-ups									
		3 M€		1D	Campagne de communication et de promotion	Promotion de la consommation de légumineuses (via FranceAgriMer)									
		2 M€		1E	Accompagnement des entreprises de la filière	Contribution au dispositif d'accompagnement de Bpifrance			≤ 80 %		75 000 € HT dépenses				
Filières animales	235 M€	115 M€	8,99 M€	2	Plan de modernisation des abattoirs	Plateforme FranceAgriMer dédiée. Instruction / sélection des dossiers « au fil de l'eau » sous la responsabilité des DRAAF, en lien avec DDT-M et DD-cs-PP. Sélection à l'échelle nationale, sur base instruction DRAAF, pour les projets > 10 M€	15/12/2020	40%	10 000 € de budget mini	2 M€ d'aide maxi	Stéphane BOUNEAU	SRFAM	stephane.bouneau@franceagrimer.fr	05 34 41 96 26	
		100 M€	7,94 M€	3	Pacte biosécurité et bien-être animal en élevage	En lien avec les Régions (via PDR / Mesure 4.1.1. PCAE). Instruction par les DDT-M	1 ^{er} T 2021 (selon calendrier AAP CR)	40%			Jean-Philippe BORDES	SRAA	jean-philippe.bordes@agriculture.gouv.fr	05 61 10 61 26	
		20 M€	1,31 M€	4	Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	Volet A : AAP national soutien des têtes de réseau Volet D : création d'un observatoire du BEA des animaux de compagnie (national) Volet B : APP projets locaux – cahier des charges national à décliner localement (DD(CS)PP. Subvention à établir dans le cadre du décret 2018-514 du 25 juin 2018 pour le financement de travaux et / ou équipements de refuges chats, chiens ou équidés Volet C : soutien aux soins vétérinaires – cahiers des charges établis au niveau national. AAP et instruction DGAI, signature des conventions avec les associations VetPourTous au niveau régional (DRAAF)	1 ^{er} T 2021	volet B : 100 % pour les travaux et matériels, 50 % pour les campagnes de stérilisation Volet C : 33 % pour la médecine vétérinaire solidaire, 100 % pour les dispensaires	2 000,00 €	300K€	Isabelle DURAND	SRAL	isabelle.durand@agriculture.gouv.fr	05 61 10 62 68	
Transition agroécologique et alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	400 M€	50 M€	4,91 M€	5	Programme « Plantons des haies »	Programmes de développement rural des Régions (PDR) ou régime d'aide d'État. En concertation avec les Régions	Début 2021	≥ 80%			Guillaume RANDRIAMAMPITA	SRAA	guillaume.randriamampita@agriculture.gouv.fr	04 67 10 18 85	
		10 M€		6	Bons « Bilan carbone »	Nouveau dispositif à créer, avec l'appui de l'ADEME en s'inspirant en particulier du « label bas carbone »	01/2021				Catherine FOYER-BENOS	SRAA	catherine.foyer-benos@agriculture.gouv.fr	04 67 10 18 71	
		50 M€		7	Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires	Plateforme FranceAgriMer dédiée. - Au fil de l'eau pour les projets < 5 M€ - Relevés périodiques pour les projets > 5 M€ (04/01/2021, 01/04/2021, 01/09/2021, 01/09/2022).	03/12/2020	40 % dépenses matérielles 50 % dépenses immatérielles	100 000 € de budget mini	2 M€ d'aide maxi	Véronique RABAUD Nadine LOIRETTE-BALDIT	SRFAM SRAA	veronique.rabaud@franceagrimer.fr nadine.loirette-baldit@agriculture.gouv.fr	05 34 41 96 09 05 34 41 96 24	
		10 M€		8	Fonds Avenir Bio	Consultation des préfets de région Crédits du plan de relance qui ré-abondent pour 2 ans le fonds avenir bio, géré par l'Agence Bio, avec passage à 3 AAP par an	18/10/2020				Nadine LOIRETTE-BALDIT	SRAA	nadine.loirette-baldit@agriculture.gouv.fr	05 34 41 96 24	
		4 M€		9	Appui aux OP	Avec FranceAgriMer et Vivea	2021								
		76 M€		10	Crédit d'impôt HVE	Crédit d'impôt pour les exploitations certifiées « Haute valeur environnementale »	2021								
		30 M€	1,58 M€	11	Initiative « agriculture urbaine et jardins partagés »	Volet A : AAP national ANRU (quartiers fertiles) Volet B : AAP départementaux pour des projets de jardins partagés ou collectifs Cadrage national (catalogue d'équipements éligibles), AAP départementaux (taux d'aide, calendrier) établis par les préfets (DDT(M)). Instruction et sélection par les préfets (DDT(M)). Suivi par les préfets (DDT(M))	01/2021	collectivités : jusqu'à 50 % Associations : jusqu'à 80 % Bailleurs sociaux : jusqu'à 50 % (à préciser au niveau départemental)	à préciser au niveau départemental	à préciser au niveau départemental	Matthieu VERSINI	SRAL	sral-pna.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr	04 67 10 19 84	
		30 M€	2,45 M€	12	Alimentation locale et solidaire (paniers fraîcheur)	Volet A : AAP national / têtes de réseaux Volet B : AAP départementaux lancés pas les préfets de département Lignes directrices et critères d'éligibilité définis par la DGAI. Guichet ouvert « au fil de l'eau » avec instruction et sélection par les préfets avec appui des DDI	01/2021	jusqu'à 80 % selon le régime d'aides SA.50627 SA.50388 SA.49435 Règles de Minimis	pas de seuil	60 k€ pour les associations d'aide alimentaire et d'insertion	Matthieu VERSINI	SRAL	sral-pna.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr	04 67 10 19 84	
		80 M€	10,17 M€	13	Projets alimentaires territoriaux (PAT)	Un volet A national (3 M€) d'AAP géré par le MAA pour soutenir les PAT émergents, l'essaimage et l'innovation. Un volet B territorialisé (77 M€) réparti entre régions dans le cadre des CPER avec instruction DRAAF + Région (+ DDT) pour les PAT labellisés ou en cours. Cahier des charges établi par la DRAAF, instruction et sélection + suivi DRAAF	01/12/2020 au 15/01/2021 (volet A émergence) 01/03 au 15/04/2021 (volet A émergence+autres)	volet A : 70 % Volet B : selon contractualisation établie entre le CR et les préfets jusqu'à 80 % selon le régime d'aides SA.50627 SA.50388 SA.49435 SA.41735 Règles de Minimis	volet A : 20 000 € sur 3 ans Volet B : selon contractualisation établie entre le CR et les préfets	Volet A : 100 000 € sur 3 ans Volet B : selon contractualisation établie entre le CR et les préfets	Matthieu VERSINI	SRAL	sral-pna.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr	04 67 10 19 84	
		50 M€	7,72 M€	14	Cantines scolaires des petites communes (communes ou EPCI éligibles à la DSR)	Appel à candidatures national ouvert ASP « au fil de l'eau ». Avis des préfets (DDI) Instruction et sélection ASP, paiement ASP	Début 2021	≤ 100 % selon base juridique	3 000,00 €	en fonction du nombre de repas (entre 3 000 et 33 474 €)	Matthieu VERSINI	SRAL	sral-pna.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr	04 67 10 19 84	
10 M€	0,13 M€	15	Campagne de communication grand public « métiers et formations »		Début 2021 ?					Anne DETAILLE	SRFD	anne.detaille@agriculture.gouv.fr	04 67 41 80 11		

Renouvellement des agroéquipements	325 M€	215 M€		16	Prime à la conversion des agroéquipements pour la transition agroécologique	Téléprocédure FranceAgriMer « au fil de l'eau ». Régimes d'aides d'État existants. Aide visant à la réduction d'usage des produits phytosanitaires et à l'amélioration de la qualité de l'air (matériels de précision ou de substitution)	04/01/2021 Téléprocédure suspendue le 16/01/2021 pour dépassement d'enveloppe	40%	2000 € HT dépenses	40 000 € HT dépenses	Véronique RABAUD	SRFAM	veronique.rabaud@franceagrimer.fr	05 34 41 96 09
		70 M€		17A	Financement de matériels et équipements de protection permettant de faire face aux principaux aléas climatiques	Téléprocédure FranceAgriMer « au fil de l'eau » pour les projets individuels	04/01/2021	30%	2000 € HT dépenses	40 000 € HT dépenses	Nathalie GALLON	SRFAM	nathalie.gallon@franceagrimer.fr	04 67 07 81 21
		30 M€	5,00 M€	17B	Projets collectifs de gestion de l'eau	A préciser (possible mise en œuvre en lien avec les Régions via les PDR)	1 ^{er} T 2021				Simon MIQUEL Christian SCHWARTZ	SRAA IGB	simon.miquel@agriculture.gouv.fr christian.schwartz@agriculture.gouv.fr	04 67 10 18 21 05 61 10 61 02
		10 M€		18	Accompagnement des entreprises d'agroéquipements et de biocontrôle	Dispositif Bpifrance								
Forêt et changement climatique	200 M€	152,5 M€		19	Investissements forestiers pour l'amélioration, le renouvellement et d'adaptation des forêts au changement climatique	Pour la forêt domaniale : convention nationale portant délégation de crédits avec l'ONF Pour les forêts de collectivités et privée : - AMI national pour le regroupement des dossiers de subvention - puis, pour les structures de regroupement et les individuels, ouverture en DDT(M) du guichet d'aide aux investissements prenant appui sur le régime de minimis puis des régimes d'aide notifiés (peuplements ravagés, peuplements pauvres ou inadaptés)	AMI : dépôt des dossiers en DRAAF du 04/12 au 07/01 et résultats par la DGPE le 22/01/21 Dossiers : dépôt au fil de l'eau à/c 22/01/21	60 à 80%	AMI : 600 ha ou 3 M€ Dossiers individuels : 3000 € d'aides par dossier déposé	-	Philippe HANS	SRFoB	srfof.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr	05 61 10 61 30
		20 M€		20	Soutien à la filière bois	Soutien à la modernisation de la 1ère transformation du bois et au développement de la construction bois : - subventions via AAP national avec instruction en DRAAF et sélection nationale (15 M€) - dispositifs bancaires via Bpifrance (Fonds bois III, prêt participatif, prêt filière bois) (5 M€)	22/12/2020 (volet aide à l'invest.) 07/2021 (Fonds bois III)	10 à 30%			Céline BONNEL	SRFoB	srfof.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr	05 61 10 61 52
		5,5 M€		21	Aide à la filière graines et plants	subventions via AAP national avec instruction en DRAAF et sélection nationale Convention nationale avec l'ONF (vergers à graines État)	AAP ouvert le 22 décembre 2020 Date limite de dépôt des dossiers au 1er mars 2021	60 % pour le volet « pépinières forestières » 40% pour le volet « entreprises de travaux sylvicoles »	5000 € d'aides par dossier déposé 200 000 € d'aides par dossier déposé		Philippe HANS	SRFoB	srfof.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr	05 61 10 61 30
		22 M€		22	Acquisition d'une couverture LIDAR HD sur les territoires à enjeux agricole et forestier	Convention nationale avec l'IGN	Début 2021				Xavier PIOLIN	SRFoB	srfof.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr	05 61 10 61 32
Filières pêche et aquaculture	50 M€	5 M€		27	Investissements pour le développement durable	Téléprocédure FranceAgriMer « au fil de l'eau » Volet A « Guichet » : Soutien à l'investissement en matériel pour une exploitation durable	Du 17/02/2021 au 30/06/2021	50%	2 500 € de dépenses éligibles	15 000 € d'aide maxi par dossier	Nathalie GALLON	SRFAM	nathalie.gallon@franceagrimer.fr	04 67 07 81 21
		25 M€				Téléprocédure FranceAgriMer « au fil de l'eau » Volet B « AAP » : Soutien aux projets de dynamisation de la filière	1ère vague : du 16/02/21 au 30/04/21 2ème vague : du 01/05/21 au 31/08/21	50 à 100 %	10 000 € de dépenses éligibles	2 M€ de dépenses éligibles et 1 M€ d'aide	Nathalie GALLON Nadine LOIRETTE-BALDIT	SRFAM SRAA DIRM Med	nathalie.gallon@franceagrimer.fr nadine.loirette-baldit@agriculture.gouv.fr	04 67 07 81 21 05 34 41 96 24
		15 M€		28	Développement d'une flotte durable et performante	Appel à projets national avec dépôt de dossiers au fil de l'eau de février au 30 avril 2021 par FranceAgriMer	Du 18/02/2021 au 30/04/2021	50 à 100 %	100 000 € de dépenses éligibles	2 M€ de dépenses éligibles et 1 M€ d'aide	Nathalie GALLON Nadine LOIRETTE-BALDIT	SRFAM SRAA DIRM Med	nathalie.gallon@franceagrimer.fr nadine.loirette-baldit@agriculture.gouv.fr	04 67 07 81 21 05 34 41 96 24
		5 M€		29	Promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture									